



Ci-dessous, la contribution de la FFCM (Cf. Pages 357 à 359)

Le point de vue de quatre témoins

J.-P. Grouzard

Président de la Fédération française des curistes médicalisés

Cette contribution s'inscrit dans la perspective de l'adaptation d'une cure qui restera fondée :

- sur un aspect social, c'est-à-dire accessible à tous, conformément aux orientations du Conseil national de la résistance et de la Convention nationale thermale (CNT) qui s'engage, dans le cadre de l'actuel forfait conventionnel tout compris, à : « Garantir à tous les assurés sociaux l'égal accès à un thermalisme de qualité » [1] ;
- sur un aspect médicalisé garant d'une bonne efficacité thérapeutique afin de conserver une prise en charge conséquente par la nation (65 à 100 % du tarif forfaitaire de responsabilité).

La prise de parole de la représentation autonome des patients à côté de celle des médecins et des établissements, est une évolution positive qui permet à cette thérapeutique traditionnelle de s'inscrire dans la dynamique moderne symbolisée par la fondation en 2017 de l'Union nationale des associations agréées du système de santé (France Assos Santé).

Relation patient-médecin

« Bien entendu, la relation de soins ou médicale est plutôt établie sur un mode soignant dominant et patient dominé. Le dialogue souhaitable ne peut fonctionner qu'avec l'abandon de l'approche paternaliste » [2]. Toutefois, la progression du modèle délibératif favorisé par : « le caractère actif de la démarche thermale et le volontarisme souvent à l'origine de ce choix » [3] et par l'engagement collectif des patients via leurs associations indépendantes et expertes, permettront une évolution mutuellement exigeante mais profitable de la relation curiste-médecin.

Prescriptions

La plupart des préconisations du *Guide des bonnes pratiques thermales* [4], élaboré par le SNMT à la demande des signataires de la CNT, resteront une référence, d'autant plus qu'elles répondent aussi à certaines préoccupations des curistes : « Cette prescription thermale individualisée, propre à chaque curiste, tient compte bien sûr de l'âge - enfant, adulte, personne âgée -, de l'état de santé du patient (à savoir les pathologies annexes présentées, [...] contre-indication à certains soins), de son aptitude physique et psychique à réaliser le soin. Le temps de référence conventionnel ne correspond en rien à un temps d'efficacité. Les temps de soins mentionnés dans ce guide sont des fourchettes de temps souhaitables [...]. Les périodes de repos entre les différents soins sont souhaitables, et il appartient au médecin d'indiquer sur l'ordonnance le temps de repos jugé nécessaire [...]. Pour éviter le refroidissement, un peignoir chaud est fourni » [4].

Par ailleurs, la question de l'efficacité supérieure des soins quand ils sont dispensés le matin, constatée depuis longue date par les curistes, devra être mieux prise en compte, tant à la lumière de la tradition : « *Si le rite des soins le matin s'est constitué d'un siècle à l'autre, de même que s'est perpétuée la prescription hippocratique des 21 jours, c'était parce qu'il correspondait de façon empirique à des réalités biologiques : cycles des nycthémers, meilleure réceptivité curative* » [5], qu'à celle des récentes et prestigieuses recherches sur la chronobiologie, récompensées par le prix Nobel de médecine en 2017 : « *Le comité Nobel a mis en avant un domaine de recherche aux ramifications de plus en plus tentaculaires. De la qualité du sommeil aux fonctions métaboliques, en passant par la capacité d'absorption des traitements* » [6].

Durée de la cure

À rebours de la frénésie et de l'obsession du court terme qui envahissent la société, la cure, marquée par l'imprégnation progressive et la répétition, devra rester une médecine du rythme lent et du temps long. Sauf exceptions qui devront faire l'objet d'études sérieuses, la durée de 3 semaines, dont les habitués des cures vérifient l'efficacité au fil des ans, malgré son aspect contraignant, devra le plus souvent rester la norme.

Orientations thérapeutiques

Sous réserve de former au plus tôt assez de médecins thermalistes, un rééquilibrage de la fréquentation en faveur des 11 orientations thérapeutiques qui ne relèvent pas de la rhumatologie, est attendu par les curistes attentifs au maintien des spécificités et de la variété de l'éventail thérapeutique proposé par la médecine thermique. Ceci est illustré par la prépondérance de l'action des curistes de Capvern-les-Bains, regroupés depuis 2015 au sein de leur association (ACCB, affiliée à la FFCM) : « pour sauver la cure thermique » [7] et la station. Il redonnera aussi une place plus importante à la prescription de type interne : « Elle se fait par ingestion ou par injections » [8] et/ou : « Dite de contact » [9] (lavage de sinus, inhalations, aérosols, entérocluse, etc.), alliant assez souvent une bonne efficacité thérapeutique et des économies en produits thermaux et/ou en installations.

Références

- [1] *Convention nationale thermique*. Journal Officiel de la République française du 23 avril 2003, édition des documents administratifs. Paris : Direction des Journaux officiels, 2003 : p. 5.
- [2] Thierry JP, Rambaud C. *Trop soigner rend malade*. Paris : Albin Michel, 2016 : p. 214.
- [3] Boulangé M. *Les vertus des cures thermales*. Les Matelles : Éditions Espaces 34, 1998 : p. 14.
- [4] Syndicat national des médecins des stations thermales, marines et climatiques de France. *Guide des bonnes pratiques thermales*. *Presse Therm Clim* 2004 ; 141 : 101-44.
- [5] Transmission du Dr Christian Dedet. *FFCM Information*, 1^{er} décembre 2016, n° 26 : p. 14.
- [6] Drogou I. Les horlogers biologiques récompensés. *Le Quotidien du Médecin* n° 9607, 5 octobre 2017.

Le point de vue de quatre témoins

- [7] Maillé A. *Thermes : les curistes restent vigilants*. Ladepeche.fr, 16 mai 2016.
<http://www.ladepeche.fr/article/2016/05/16/2345432-thermes-les-curistes-restentvigilants.html>
- [8] Graber-Duvernay B. Hydrothérapie externe, hydrothérapie interne. In : Queneau P, ed. *Médecine thermale - Faits et preuves*. Paris : Masson, 2000 : p. 227.
- [9] Montastruc JL, Montastruc F. Expliquer les modalités des cures thermales et justifier la prescription. Polycopié national, 2014 : p. 6.
https://www.chu-toulouse.fr/IMG/pdf/poly_national_2014.pdf